



0907360701

DATE DEPOT : 2009-08-28  
NUMERO DE DEPOT : 73607  
N° GESTION : 2004B09047  
N° SIREN : 453465379  
DENOMINATION : telegate 118 000  
ADRESSE : 10 ave de la Grande Armee 75017 Paris  
DATE D'ACTE : 2009/07/31  
TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE  
NATURE D'ACTE : REDUCTION DE CAPITAL



04B 9047 Mathieu ANGLADE  
Agent des Impôts

bureau  
de Pa.  
AOUT 2009

73007

telegate 118000  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de 5 550 000 euro  
Siège social : 10 avenue de la Grande Armée  
75017 PARIS  
453 465 379 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 JUILLET**

L'an deux mille neuf,  
le trente et un juillet, à Paris,

DB311710924

063117109

La société telegate AG, Aktiengesellschaft, société de droit allemand, au capital de 21 234 545 euros, ayant son siège social Fraunhoferstrasse 12a, 82152 Planegg Ortsteil Martinsried, Landkreis Muenchen enregistrée sous le numéro HRB 114518

Représentée par Messieurs le Docteur Andreas ALBATH et Ralf GRUSSHABER, propriétaire de la totalité des 5 550 000 parts de 1 euros composant le capital social de la Société telegate 118000 SARL,

Déclare que l'ensemble des documents et renseignements nécessaires à sa bonne information avant de statuer sur les décisions qui vont suivre lui ont été adressés ou tenus à sa disposition au siège social de la Société.

Ordre du jour :

- réduction du capital de la Société
- modification des statuts
- délégation de pouvoirs en vue des formalités

**PREMIERE DECISION :**

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'une somme de 1 607 800 € pour le ramener de 5 550 000 € à 3 942 200 €, afin d'amortir les pertes. Cette réduction de capital sera réalisée par voie de réduction du nombre de parts sociales. Le capital sera diminué de 1 607 800 € par l'annulation de 1 607 800 parts sociales de 1 €



chacune. Le capital sera ainsi ramené à 3 942 200 € divisé en 3 942 200 parts sociales de 1 € chacune.

**DEUXIEME DECISION :**

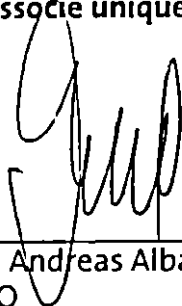
L'associé unique, en conséquence de la décision qui précède, décide de modifier les statuts de la Société.

**TROISIEME DECISION :**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôts et de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reporté sur le registre spécial des décisions de l'associé unique.

**L'associé unique**



\_\_\_\_\_  
Dr. Andreas Albath  
CEO



\_\_\_\_\_  
Ralf Grüsshaber  
CFO

